Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-930043245-20251222-DEL_2025_12_03-DE

ANNEXE 1 (à conserver par la collectivité)

TARIFS

Fixés par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Gard
n° DEL-2025-47 du 30 juin 2025
Pour une application au 1er janvier 2026

Les sommes dues sont réclamées par le centre de gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis dans le courant du 1er semestre de l'année concernée et à verser auprès de :
PAIRIE DEPARTEMENTALE du GARD
25 A Boulevard Talabot
30942 NIMES CEDEX 9
au profit du compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

1. **Collectivités / établissements publics de moins de 30 agents CNRACL :**

Prestations souscrites pour agents CNRACL	**Taux**
Tous risques	0.25% de la masse salariale *

2. **Couverture IRCANTEC (toutes collectivités / établissements publics) :**

Prestations souscrites pour agents IRCANTEC	**Taux**
Tous risques	0.25% de la masse salariale *

3. **Collectivités/établissements publics de plus de 30 agents CNRACL, selon garanties souscrites :**

Prestations souscrites pour agents CNRACL	**Taux**
Décès	0.02% de la masse salariale*
Accidents de services / trajet / maladies professionnelles	0.07% de la masse salariale*
Congé de maladie ordinaire	0.05% de la masse salariale*
Congé de Longue Maladie / congé de Longue Durée	0.07% de la masse salariale*
Maternité / Paternité / Adoption	0.04% de la masse salariale*
TOTAL (si intégralité des garanties souscrites)	**0.25%** de la masse salariale*

*Masse salariale de l'année N-1, telle que déclarée par l'employeur auprès de l'assureur pour règlement de la cotisation annuelle due au titre de l'adhésion au contrat.

Publié le : 24/12/2025 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47993